



ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de WASSELONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L 141-2, R. 116-2 et R. 141-14,

VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, les endroits de grand rassemblement, la prévention des accidents, la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 -

En raison de rénovation de la voirie de la rue du 23 Novembre à WASSELONNE, réalisés pour le compte de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble ainsi que du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, la circulation sera interdite dans ladite rue entre la rue Jost et la rue de la Gare.

ARTICLE 2 -

Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'emprise du chantier. Il sera également interdit rue de la Poste et rue de la Gare sur les emplacements situés à l'intersection avec la rue du 23 Novembre.

ARTICLE 3 -

Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite sera temporairement matérialisée au droit de l'immeuble sis 26 rue de la Gare.

ARTICLE 4 -

Ces mesures seront applicables du 16 janvier au 28 avril 2023.

ARTICLE 5 -

La signalisation réglementaire sera mise en place par les demandeurs.

ARTICLE 6 -

L'accès des véhicules exerçant une mission de service public et des riverains devra être garanti.

ARTICLE 7 -

Toutes mesures seront prises par le pétitionnaire pour garantir la sécurité au droit du chantier.

ARTICLE 8 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 9 –

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WASSELONNE,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de WASSELONNE,
- SAMU 67,
- Communauté de Communes Mossig et Vignoble, 33 rue des Pins 67310 WASSELONNE,
- SDEA, 1 rue de Rome, 67013 STRASBOURG CEDEX,
- SELECT'OM, 52 route Industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM,
- Le Service Technique Municipal,
- Affichage et Publicité,
- la Police Municipale,
- Archives.

Wasselonne, le 2 décembre 2022

L'Adjoint au Maire,

Jean-Philippe HARTMANN

Par délégation du Maire

